

*Association des victimes du Camp Boiro (AVCB)
Association des victimes de la répression (AVR)
Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA)*

Avec le soutien de :

*Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme (OGDH)
Mêmes droits pour tous (MDT)
FIDH*

Mémoire pour une Commission vérité, justice et réconciliation en Guinée

*Reconnaître les crimes du passé et construire un Etat de droit
à travers un processus conforme aux attentes de la société civile*

Cinq ans après le lancement du processus de réconciliation en Guinée, et à l'occasion de la commémoration du massacre du 28 septembre 2009, nos organisations appellent les autorités nationales à mettre en place une commission chargée de la réconciliation conforme aux attentes exprimées lors des consultations nationales ainsi qu'à celles des associations de victimes de violations des droits humains.

Retour sur cinq années d'un processus de réconciliation en demi teinte

En créant le 15 août 2011 la Commission provisoire chargée de la réconciliation nationale (CPRN), le président Alpha Condé s'était engagé dans la voie d'un processus qui devait aboutir à l'établissement d'un mécanisme de réconciliation.

Cette décision faisait suite à un engagement pris au moment de l'élection présidentielle de 2010 et était particulièrement attendue, après cinquante années de régimes autoritaires marquées par de nombreuses violations des droits humains et une impunité érigée en système pour leurs auteurs. En raison de moyens d'abord très limités – la CPRN n'a été dotée d'un siège qu'en 2013/4, plus de deux ans après sa création – et d'un contexte politique tendu, lié notamment à l'organisation des élections législatives, la Commission provisoire a tardé à se mettre en place. En outre, son mandat n'était pas clairement délimité par le décret de 2011, et la nomination à sa présidence de deux autorités religieuses, l'imam de la grande mosquée de Conakry, et l'archevêque de Guinée, tous deux très sollicités dans l'exercice de leur fonction, n'a pas contribué à une opérationnalisation rapide de la commission.

Plusieurs fois reportées, ce n'est qu'en 2016 que la CPRN, soutenue par le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), a pu engager des Consultations nationales, qui se sont tenues du 7 mars au 11 avril sur l'ensemble du territoire. Leur objectif, à l'instar des mécanismes analogues mis en œuvre au Togo ou au Burundi, était de permettre à la population guinéenne de s'exprimer sur les mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place en vue de la réconciliation nationale. Nos organisations avaient appelé, depuis 2011, à la tenue d'un tel processus, seul à même de légitimer, à travers une large participation des populations, la future commission dans son mandat et ses outils.

Ces consultations ont permis de cerner les principales actions qui devraient être menées : il en est ressorti que les attentes prioritairement exprimées par les Guinéens interrogés se rapportent au droit à la vérité historique et au droit à la justice ; les deux complétés par une démarche de réparation, notamment par la reconnaissance officielle par l'Etat des crimes perpétrés sous les différents régimes que la Guinée a connus depuis 1958.

Les réformes institutionnelles représentent également une des attentes majeures des personnes qui se sont exprimées dans le cadre des consultations. Il s'agit prioritairement du système judiciaire, de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité. Ces trois domaines régaliens sont en

effet inextricablement liés dans leurs rapports à l'Etat de droit et leur pleine fonctionnalité est la meilleure garantie du respect par l'Etat des droits fondamentaux des citoyens guinéens.

Nos organisations saluent les efforts de la CPRN et de ses co-présidents et la démarche consultative qui a été la leur. Plus de 9.000 personnes ont ainsi pu être consultées. Ces consultations mettent un terme à la Commission provisoire et le rapport final remis au chef de l'État le 29 juin 2016 devrait l'amener à engager une nouvelle phase de ce processus et, pour cela, à mettre en place une nouvelle commission.

Nous partageons un grand nombre des recommandations exprimées dans le rapport qui a été rendu public mais souhaitons attirer l'attention des représentants de l'Etat, des élus et de la société civile sur plusieurs points qui nous paraissent essentiels, et prioritaires.

Quels objectifs pour le processus de réconciliation ?

La réconciliation est aujourd'hui un enjeu essentiel pour la Guinée. Mais, au fond, que signifie, en Guinée, la « réconciliation nationale » ? La question a été maintes fois posée : s'agit-il de réconcilier les guinéens entre eux, ou s'agit-il de réconcilier les guinéens avec l'Etat ?

La souffrance que nous avons vécue, nous, victimes du Camp Boiro, de la répression de la tentative de coup d'Etat de juillet 1985, du massacre au stade du 28 septembre 2009, et bien d'autres avec nous, n'est pas imputable à des communautés qui ne sont pas les nôtres. Au contraire nous sommes tous issus des différentes communautés qui composent notre nation et avons tous été victimes au même titre : victimes de la violence d'Etat, une violence qui a été rendue possible par l'absence d'un Etat de droit, c'est à dire un Etat dont l'action est limitée, encadrée et sanctionnée par le droit.

Et c'est la raison pour laquelle nous croyons fermement que la réconciliation nationale doit être celle-ci : permettre aux victimes d'exprimer les souffrances qu'elles ont subi de la part de l'Etat, reconnaître leurs préjudices, juger les responsables lorsque cela est encore possible et réformer l'Etat de façon à ce que ces violences ne se reproduisent plus.

Pour ces raisons nous proposons que soit engagé, au plus vite, un processus de réconciliation axé autour de la production d'un récit historique et à travers l'écoute des victimes et des grands témoins de l'histoire de notre pays. Il s'agit d'écrire l'histoire de notre nation et de la transmettre aux jeunes générations et aux générations futures.

Dans cette perspective de vérité et de justice, l'établissement d'une Commission vérité, justice et réconciliation est fondamentale.

Comment parvenir à une Commission vérité justice et réconciliation en Guinée ?

Nos organisations soutiennent la mise en place d'une commission vérité justice et réconciliation prenant en compte les principales recommandations issues des consultations nationales. En particulier, nous souhaitons insister sur les points suivants :

Mandat : Nos organisations estiment que le mandat temporel devrait couvrir toute l'histoire contemporaine de la Guinée depuis la première République. Il s'agirait, pour la commission, d'enquêter sur les graves violations des droits humains commis pendant cette période, et notamment les grands épisodes de répression, sans exception.

Composition : Les désormais nombreuses expériences de réconciliation conduites à travers le monde ont montré que le succès d'une commission tenait pour large partie à sa composition et à la qualité de ses membres. Nous soutenons ainsi l'idée, issue des consultations nationales, d'une commission restreinte, composée de 5 à 9 membres. Ces derniers devraient être reconnus pour leur compétence dans les différents domaines d'expertise nécessaires au fonctionnement de la commission (histoire, enquête, médecine, sociologie, etc.). Nous estimons par ailleurs que cette nouvelle étape dans le processus de réconciliation nécessite d'être conduite par des personnalités n'ayant pas encore pris part au processus. Ceci afin de préserver la nécessaire indépendance de la future commission, dont la bonne perception par les populations est indispensable, ainsi qu'une nouvelle dynamique.

Mode de nomination : La nomination des commissaires devra, comme cela est suggéré dans le rapport des consultations nationales, intervenir au terme d'un processus consultatif incluant les différents acteurs de la société civile, afin de garantir la crédibilité des membres de la commission et d'éviter toute perception de partialité, pouvant nuire à la sincérité des travaux.

Fonctionnement : La future commission devra pouvoir recevoir des dossiers individuels de victimes, enquêter sur ces faits et auditionner publiquement, les cas les plus symboliques. Elle devra, comme nous l'avons mentionné, intégrer une approche judiciaire, ainsi qu'établir des recommandations en matière de réparations individuelles et collectives et de réformes institutionnelles visant à garantir la non-répétition des crimes du passé.

Attributs judiciaires : les consultations nationales ont démontré à la fois la soif de justice des guinéens et leur défiance vis à vis du système judiciaire. Pour répondre à cette attente paradoxale, la future commission devra intégrer une dimension judiciaire ou quasi judiciaire :

- la possibilité de renvoyer des dossiers devant la justice lorsque la nature des crimes, la disponibilité des auteurs présumés et la volonté des victimes le commandent.
- énoncer la responsabilité présumée des auteurs de graves violations des droits humains lorsque la justice n'est plus compétente, dans le cas du décès des auteurs ou responsables.

Nos organisations insistent sur le droit inaliénable des victimes à ester en justice, et la ligne rouge que constitueraient d'éventuelles mesures d'amnistie.

Réparations : Au delà des réparations financières, la commission devra intégrer des réparations morales et symboliques : construire un mémorial à la mémoire des victimes ; faciliter l'accès aux soins des victimes ; exhumer les corps de ceux qui ont été exécutés par les régimes passés et offrir des sépultures décentes pour que les familles puissent se reconstruire sont autant d'exemples de ce que le processus devrait permettre.

Garanties de non répétition : Pour éviter que les violences politiques ne se reproduisent, la commission devra garantir :

- une lutte contre l'impunité effective, à travers les procès nécessaires des crimes de l'histoire récente, notamment du massacre du 28 septembre 2009 ou des répressions de 2007. L'impunité ayant été à l'origine de la répétition des crimes du passé, y mettre un terme est une condition essentielle à la réussite du processus.
- des réformes institutionnelles, notamment du secteur de la justice et des forces de sécurité, qui devront permettre une réforme consensuelle et efficace de l'Etat afin de construire des garde-fous et garanties que l'Etat ne sera plus privatisé à des fins personnelles et que la justice ne sera plus instrumentalisée à des fins politiques. Ce sont bien de tels dysfonctionnements qui ont été l'occasion de toutes les dérives et des plus grandes violations des droits humains en Guinée. Il s'agit de mettre en place les contre-pouvoirs et les gardes-fous permettant d'éviter la reproduction de tels crimes

Quand ? Les victimes des graves violations des droits humains attendent un tel processus depuis de nombreuses années, d'autant qu'il a été plusieurs fois annoncé. Il s'agit aujourd'hui d'une urgence, à laquelle les autorités nationales devraient répondre au plus vite, considérant que l'agenda politique, et notamment électoral, y est propice. Si, comme cela est préconisé par le rapport des consultations nationales, la commission devait durer 24 mois, il s'agirait en tout état de cause d'engager les travaux de la commission dès 2017, de sorte à avoir conduit le processus à son terme avant la prochaine élection présidentielle.

* * *

Nos organisations, et particulièrement l'Association des victimes du Camp Boiro et l'Association des victimes de la répression, et l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 se tiennent aujourd'hui, ensemble, pour appeler les pouvoirs publics à mettre en œuvre les préconisations présentées dans ce mémorandum pour engager enfin ce travail de mémoire, de vérité et de justice. C'est ce chemin qui nous mènera à une réconciliation nationale juste, légitime et tant attendue.